

DÉPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

VILLE DE DIJON

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 6 juillet 2022

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (14) M. HOAREAU, Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, M. MEZUI, Mme CHOLLET, Mme JACQUEMARD, Mme HERVIEU, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, Mme VINDY, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (2) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme AKPINAR-ISTIQAM représentée par Mme TENENBAUM.

Membres excusés : (1) Mme GINDRE.

Date de convocation : 1^{er} juillet 2022.

Délibération n° : 32-2022

Objet : Don du Crédit Municipal de DIJON

Par délibération du 30 mars 2022, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de DIJON a décidé de verser au CCAS de la Ville de DIJON une somme de 15 000 €.

En contrepartie de ce don, le Conseil d'Orientation et de Surveillance souhaite que des subventions soient versées aux associations venant en aide aux réfugiés Ukrainiens pour un accompagnement linguistique ou matériel.

C'est pourquoi les membres du Conseil d'Administration :

- acceptent ce don du Crédit Municipal de DIJON en faveur du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DIJON pour un montant de 15 000 €,
- disent que ce don est enregistré au chapitre 74 nature 7478.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1